



Garde du nom marital lors du divorce et retour en arrière.

Par **vince262**, le **19/09/2016 à 16:49**

Bonjour, rnJe suis divorcé depuis 2009 ... et remarié en 2015.rnMon ex-femme continue d'utiliser mon nom, je lui ai donné l'autorisation lors du jugement du divorce.rnrnSeulement voilà, maintenant que je suis remarié, cette situation me gêne.rnEst il possible de faire en sorte que mon ex-femme arrête d'utiliser mon nom ? Cela m'ennuie de voir mon épouse confronté aux quiproquos engendrés par cette situation.rnrnJ'ai lu qu'en cas de remariage cet accord donné lors du divorce était annulé ... mais remariage de qui ?rnrnMerci de votre réponse.

Par **amajuris**, le **19/09/2016 à 16:57**

bonjour,rndans votre cas c'est le remariage de celui qui a conservé l'usage du non de son ex-conjoint donc si votre ex-épouse se remariait.rnvous pouvez demander au JAF que soit révoqué l'autorisation que vous avez donné si votre ex fait un usage abusif de votre nom.